

Budget Primitif 2021
 du Budget Principal de la Commune de Vergèze
 *
 Note de Présentation Brève et Synthétique

L'article 107 de la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 modifie les articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du code général des collectivités territoriales, relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Les communes doivent réaliser une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles à joindre au budget primitif et au compte administratif.

*
Les éléments ci-dessous présentent
le projet de budget 2021 avec pour mémoire le budget de l'année 2020
 *

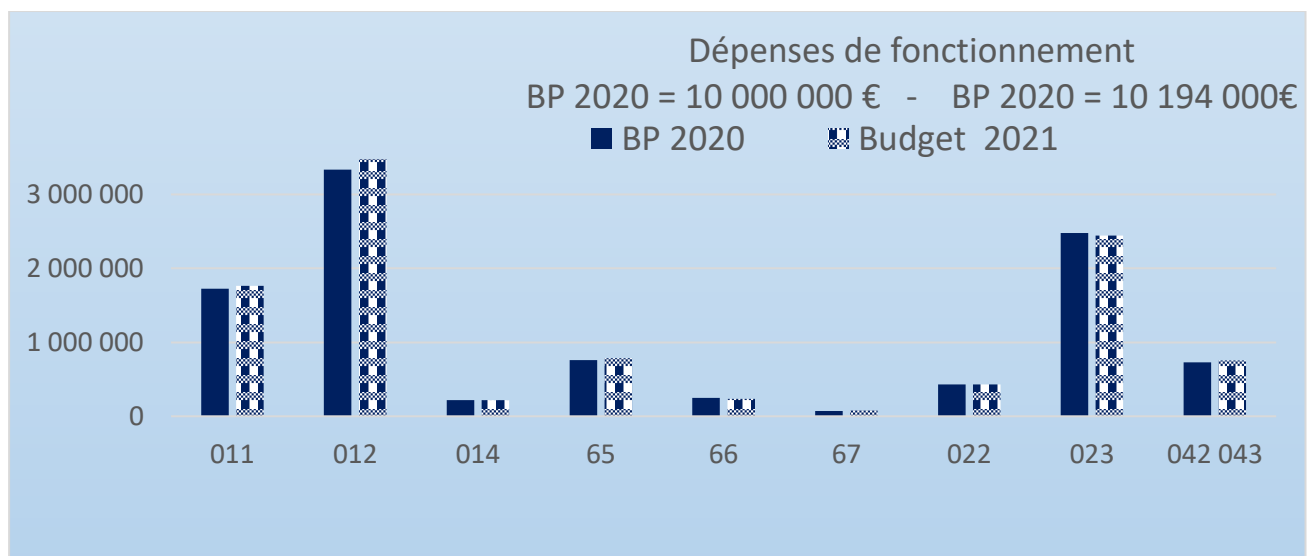
LES RESULTATS de l'exercice budgétaire 2020 sont repris dans le budget primitif 2021 et présentent comme suit :

- ☞ Un excédent d'investissement d'environ **2 740 692,51 €**
- ☞ Un excédent de fonctionnement d'environ **3 918 809,95 €**

*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021

	Dépenses de fonctionnement	BP 2020	Budget 2021
011	011 charges à caractère général	1 725 300	1 765 650
012	012 charges de personnel	3 335 000	3 480 000
014	014 charges en atténuation	220 000	220 000
65	65 charges de gestion courantes	760 500	785 000
66	66 charges financières	250 000	234 000
67	67 charges exceptionnelles	71 200	80 350
022	022 dépenses imprévues	430 000	430 000
023	023 virement à la section d'investissement	2 478 000	2 444 000
042 043	042 - 043 opérations d'ordre	730 000	755 000
	Total Dépenses de fonctionnement	10 000 000	10 194 000



011 – Charges à caractère général BP 2020 = 1 725 300

BP 2021 = 1 765 650

Ce chapitre regroupe principalement :

- les dépenses de fonctionnement des bâtiments de la commune, fluides, contrats de vérification, contrôle, maintenance et entretien, du parc des véhicules...
- les dépenses liées aux services extérieurs : honoraires, avocat, huissier, assurances ...
- les dépenses liées à la mise en œuvre des services proposés et déployés sur la commune : bibliothèque, programme culturel, actions sportives, manifestations liées aux festivités, action sociale, aides aux associations, police municipale, communication, écoles maternelle & primaire, environnement – voirie - espaces verts - propreté

2021 est une année budgétaire particulière à plusieurs titres, il s'agit :

- ⌘ du premier budget présenté par la nouvelle équipe municipale en place depuis les élections municipales de 2020 ;
- ⌘ d'un budget qui fait suite à une année 2020 très perturbée par les conséquences sanitaires du COVID et qui devra encore prendre en compte en 2021 les perturbations liées à cette crise sans précédent, sur le fonctionnement des services.

Les dépenses liées

aux décisions de la nouvelle équipe municipale comme :

- l'évolution du programme des festivités : le carnaval, la fête nationale, la fête votive de juillet, les vendredis de Vergèze, la fête de septembre, le trophée des emboulés, Octobre Rose, les illuminations festives et le Marché de Noël. Un programme qui entérine de nouveaux projets (fête de septembre, les vendredis de Vergèze, Action pour Octobre Rose).
- le développement de l'offre du cinéma en proposant 2 séances chaque semaine et non plus une semaine sur deux,
- l'adhésion au dispositif du « passeport été » pour les jeunes de 13 à 23 ans,
- l'action pour la revitalisation du centre-ville avec la signature de la charte « ma boutique à l'essai »
- la poursuite des actions d'hydrocurage des réseaux eaux pluviales,

et aux contraintes de l'actualité qui s'imposent à la collectivité :

- Les doubles élections régionale et départementale,
- La crise sanitaire qui nécessite la poursuite d'actions fortes,
- Les obligations légales de débroussaillage, le zéro phyto, la mise en accessibilité des bâtiments...

ont été pondérées dans la construction du projet de BP 2021 avec d'autres points, ce qui permet de rester dans un contrôle de la demande d'inscription de crédits.

Ainsi globalement pour 2021, le projet de chapitre 011 s'élève à 1 765 650 € soit une variation de BP 2020 à BP 2021 de + 2,34 %.

*

012 – Charges de Personnel BP 2020 = 3 335 000

BP 2021 = 3 480 000

Le chapitre 012 qui s'élevait à 3 335 000 € en 2020 est porté à **3 480 000 €** en 2021 (**environ +4,35 %**).

Les prévisions des charges de Personnel 2021 prennent en compte :

- ⌘ la rémunération du personnel en place,
- ⌘ les crédits utiles pour rémunérer le remplacement de congés de maternité et maladie ordinaire,
- ⌘ les charges évolutives ordinaires, le GVT (glissement vieillesse technicité) : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne, frais de validation de services des agents (reprise d'années de cotisation après titularisation etc...);
- ⌘ les charges liées à des décisions gouvernementales : augmentation du SMIC et évolution de cotisations patronales...
- ⌘ l'amélioration de la protection sociale complémentaire : participation employeur portée de 1 € à 10€/agent/mois pour le volet prévoyance

Actualités dans les services,

Un renforcement des **services administratifs** a été réalisé avec l'organisation suivante :

- . Création d'un poste de DGA
- . Dissociation du service Finances et du service Marchés publics/affaires juridiques

La nouvelle organisation suppose la création budgétaire d'un poste au service financier et d'un ½ poste au service marché/juridique.

Service de la Police Municipale :

Un agent actuellement en longue maladie sur le service de la Police Municipale a annoncé son départ en retraite. Par ailleurs, un nouveau responsable de la Police Municipale a été recruté suite à la demande de réaffectation du chef de poste actuel.

Service Technique :

Renfort du service des espaces verts suite à la réaffectation du chef de poste de la police municipale.

014 – Atténuations de produits

BP 2020 = 220 000

BP 2021 = 220 000

Ce chapitre retrace

1° les dépenses de contribution de la commune au fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC). Ce dispositif imposé aux collectivités a pour objectif de rendre plus « juste et efficace » la répartition des richesses entre collectivités. Les dépenses sont en augmentation chaque année (de 22 000 € en 2012 pour atteindre 141 287 € en 2020). Dans le cadre de la préparation budgétaire, une prévision de 170 000 € a été inscrite.

2° Le montant versé par la commune au titre du prélèvement de la contribution pour le redressement des finances publiques. La DGF après avoir diminué tous les ans depuis 2014, est devenue depuis 2017 un prélèvement sur les produits de la fiscalité de la commune. Une prévision de 50 000 € a été inscrite pour l'année 2021

65 – Autres charges de gestion courante

BP 2020 = 760 500

BP 2021 = 785 000

Ce chapitre retrace les dépenses des subventions aux associations, les participations versées au SDIS et autres organismes, les indemnités versées au Maire et aux Adjoints.

Subventions aux associations : Pour 2021, l'étude des demandes de subvention a tenu compte :

- des actions réalisées par les associations en 2020
- des dossiers présentés
- des excédents constatés sur les comptes des associations
- du nombre d'adhérents, des actions proposées pour 2021

L'étude des dossiers a conduit à fixer l'enveloppe globale à 138 000 €, un fonds de réserve prévisionnel a toutefois été prévu pour permettre des ajustements.

CCAS : En 2021 la subvention de la commune pour l'équilibre du budget du CCAS s'élèvera à 50 000 €. Ce montant est inférieur à celui de 2020, il tient compte notamment des excédents dégagés par le CCAS, du fait de l'annulation d'actions suite au contexte du covid et de l'encaissement d'une subvention exceptionnelle de la CAF.

Smeg30 : Il s'agit de la cotisation pour la participation au fonctionnement du syndicat

Et de l'inscription de crédits pour les travaux d'enfouissement des réseaux télécom pour une opération à programmer

SDIS : la contribution de la collectivité sera portée à 283 000€ soit plus de 10 % par rapport à 2020.

Indemnités des Elus : l'enveloppe demeure stable soit environ 140 000 €.

66 – Remboursement de la dette (partie intérêts) BP 2020 = 250 000

Les dépenses imputables à la dette interviennent sur plusieurs chapitres du budget

- . le chapitre 66 (annuité – partie intérêts) en dépenses de fonctionnement,
- . le chapitre 16 (annuité – partie capital) en dépenses d'investissement,
- . le chapitre 76 (encaissement du fonds de soutien de l'Etat pour la sortie des prêts toxiques : 183 644 €).

Depuis le 1^{er}/1/2018 la dette de la commune est constituée de 5 prêts ci-dessous, tous qualifiés 1A dans la charte Gissler ; elle sera totalement remboursée en 2033.

Désignation	Capital (€)	Origine	Dernière échéance	Durée	CRD au 1/1/2021
CLF000011-518	1 524 490,17	12/09/2002	01/10/2032	30 ans	855 760,66
MIS 506729 IRA CMS	930 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 ans	572 307,70
MIS 506729 R CMS	3 323 624,82	01/01/2016	01/08/2033	18 ans	2 670 813,95
MIS 506731 R CHF	1 924 798,40	01/01/2016	01/08/2029	14 ans	1 382 121,47
MIS 506731 IRA CHF	3 100 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 ans	1 907 692,30
				Total	7 388 696,08

L'annuité 2021 se décompose ainsi : intérêts 225 000 € + capital 642 000 € soit un total de 867 000 €

67 – charges exceptionnelles

BP 2020 = 71 200

BP 2021 = 80 350

La commune peut être conduite à intervenir en cas de besoin en faveur du CCAS pour tempérer les problèmes de trésorerie.

Pour 2020, un crédit de 40 000 € a été prévu ; cette aide exceptionnelle pourra être versée partiellement ou en totalité en fonction du besoin. La ou les sommes versées au titre de la trésorerie feront l'objet d'un remboursement total, sur le même exercice comptable avant le 31 décembre (les crédits sont prévus au chapitre 77 des recettes de fonctionnement).

La commune et le CCAS assurent les permanences dans le cadre du fonctionnement de la MSAP labellisée France services en 2021. A ce titre, la commune perçoit les subventions du FIO (fonds inter opérateurs) et du FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire) soit 30 000 € et en reverse 50 % au CCAS. Les opérations de reversement au CCAS sont également retracées sur ce chapitre.

022- Dépenses imprévues en fonctionnement BP 2020 = 430 000

BP 2021 = 430 000

Cette prévision de dépenses au sein de la section de fonctionnement permettrait, si un besoin urgent se présentait, d'alimenter un compte sans réduire les dépenses des autres chapitres ou sans rechercher de nouvelles recettes.

023- Virement à la section d'investissement BP 2020 = 2 478 000

BP 2021 = 2 444 000

Le chapitre 021, « virement de la section de fonctionnement », en recettes d'investissement et le chapitre 023, « virement à la section d'investissement », en dépenses de fonctionnement, de montants égaux, sont destinés à traduire dans le budget l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (« l'autofinancement »). Mais ils ne donnent pas lieu à réalisation en cours d'année car, tant que les comptes de l'année ne sont pas arrêtés, il n'est pas possible de savoir de combien sera l'excédent de fonctionnement.

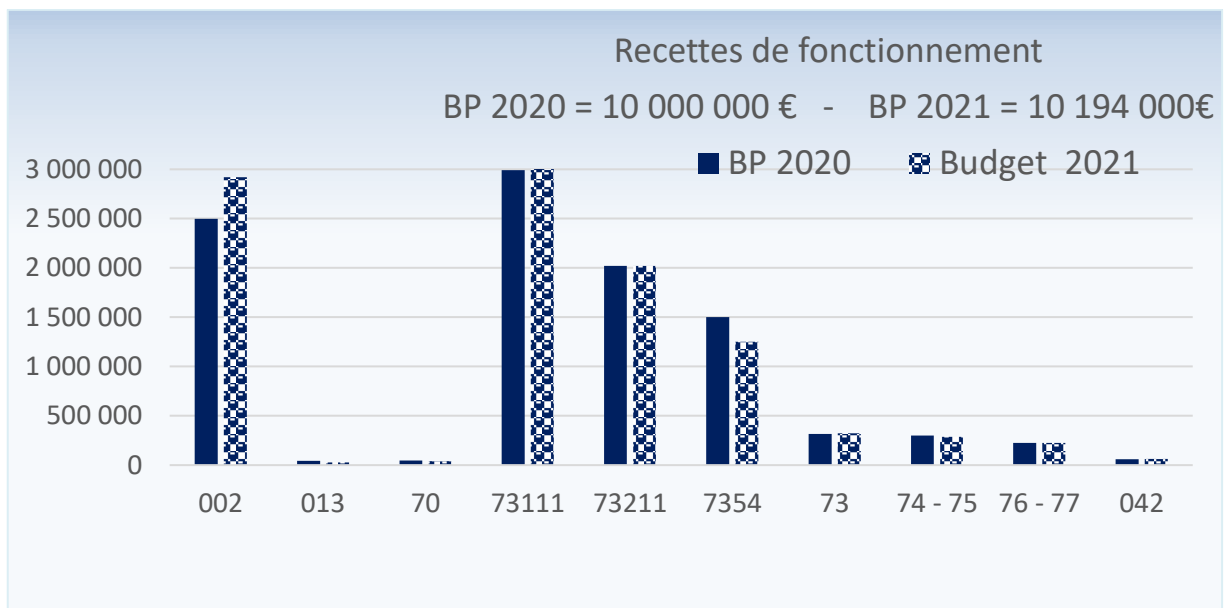
042 – Opérations d’ordre **BP 2020 = 730 000** **BP 2021 = 755 000**

- ✕ les écritures d’amortissements
- ✕ les écritures d’étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021

	Recettes de fonctionnement	BP 2020	Budget 2021
002	002 excédent ordinaire reporté	2 498 611	2 918 810
013	013 atténuation de charges	44 476	26 000
70	70 ventes de produits, services	45 200	40 800
73111	73111 TH TFB TFNB	2 990 000	3 039 000
73211	7321 TP reversée par la Communauté	2 021 361	2 021 361
7354	7354 surtaxe minérale	1 500 000	1 250 000
73	73 autres impôts et taxes	316 100	324 100
74 - 75	74 dotations, subv., participations - 75 autres produits de gestion courantes	299 800	288 000
76 - 77	76 produits financiers et 77 produits exceptionnels	223 752	224 429
042	042 Opérations d'ordre	60 700	61 500
	Total recettes de fonctionnement	10 000 000	10 194 000



002 – Reprise de l’excédent de l’année n-1 **BP 2020 = 2 498 611,05** **BP 2021 = 2 918 809,95**

013 – Atténuations de charges

BP 2020 = 44 476,26 **BP 2021 = 26 000**

Sont encaissés sur ce chapitre :

- le retour des remboursements de maladie d’agents dans le cadre de la couverture d’assurance souscrite par la commune,
- la participation du SDIS dans le cadre des mises à disposition d’agent pompier volontaire,
- la participation des agents pour les tickets restaurant (50% du ticket d’une valeur de 6 € est pris en charge par la collectivité et 50 % est pris en charge par l’agent),

70 – Produits des services du domaine et ventes diverses **BP 2020 = 45 200** **BP 2021 = 40 800**

Le chapitre regroupe les recettes des prestations proposées par la commune, dont les tarifs sont adoptés en Conseil Municipal :

- locations des salles, prêts de matériels,
- Entrées courses camarguaises...,
- adhésions à la bibliothèque, vente du livre de Vergèze et du carto guide
- concessions caveaux, columbarium, cavurnes... .

La prévision 2021 reste prudente, au regard de la situation sanitaire qui impose encore l'annulation de plusieurs manifestations.

73 – Impôts et taxes

BP 2020 = 6 827 461

BP 2020 = 6 634 461

Trois sources majeures de produits sont encaissées sur ce chapitre :

A. L'attribution de compensation reversée par la Communauté de Commune Rhône Vistre Vidourle (CCRVV) pour 2 021 361,96 € - Montant inchangé depuis 2013.

B. La surtaxe sur les eaux minérales :

Avant 2016, tous les forages de production d'eau étaient situés sur la commune de Vergèze.

Depuis le 1^{er} juin 2016, un 1^{er} forage a été mis en production sur la commune d'Uchaud, qui perçoit depuis une part du produit de la surtaxe sur les eaux minérales (ce qui a entraîné une réduction de produit d'environ 20% à production égale).

En 2018, la société Nestlé Waters a exploité un 2^{ème} forage sur Uchaud depuis le 1^{er} avril 2018. (L'impact des 2 forages entraînent une réduction de - 37% sur les recettes à produit constant).

Un troisième forage a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 6 juillet 2020 qui a validé son exploitation. La mise en exploitation finale aura un impact de -50 % sur le produit initial de la surtaxe minérale (2015). Sans information précise de la Société Nestlé Waters Supply Sud, la commune a prévu une simulation avec une mise en exploitation au 1^{er} mars 2021.

L'impact est intégré dans les prévisions et une recette de 1 250 000 € a été prévue pour l'année 2021.

C. Le produit de la fiscalité locale (Taxe habitation, Taxe Foncier Bâti et Taxe du Foncier non bâti)

Les actualités financières lourdes des dernières années avaient conduit la commune en 2018 à décider une hausse de la fiscalité sur le taux du foncier bâti de 15 %, qui est passé ainsi de 19,94% à 22,93%. Depuis, les taux sont restés stables en 2019 & 2020.

A titre indicatif rappel de quelques chiffres pour comprendre le poids des lourdes actualités financières sur les sept années précédentes 2014 à 2020 :

Perte de recettes	2014/2020
DGF	2 326 000 €
Surtaxe sur les eaux minérales	4 000 000 €
Dépenses Supplémentaires	
FPIC	881 000 €
Mise en accessibilité des bâtiments	600 000 €
Impact de 2 prêts pour financer la sortie des 2 prêts toxiques (après déduction de l'aide de l'Etat)	900 000 €

Un total de près de 8 707 000 € soit plus de 1 200 000 € par an que la collectivité a dû et doit encore prendre en compte dans l'élaboration de ses budgets.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de ne pas augmenter les taxes locales en 2021. Cependant, l'application de la réforme de la taxe d'habitation conduit :

- d'une part à ne plus voter de taux pour la taxe d'habitation (fixée à 8,61% depuis 2018),
- d'autre part à augmenter le taux de la taxe foncière, en ajoutant au taux communal (22,93%) l'ancien taux départemental (24,65%), soit en le portant à 47,58%,
- le taux de la taxe sur le foncier non bâti étant inchangé.

En effet, la loi de finances pour 2020 n°2019/1479 du 28/12/2019 a entériné la suppression intégrale de la perception de la Taxe d'Habitation (TH) au titre des résidences principales par les communes pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023. Elle ne sera plus acquittée que par quelques foyers encore éligibles jusqu'en 2022 inclus et perçue par l'Etat sur la base du dernier taux voté en 2019.

L'article 16 de cette loi précise que la suppression progressive de TH mise en œuvre depuis 2020 s'accompagne du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux Communes. Les départements n'ont donc plus de pouvoir de taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2021.

La compensation à l'euro près de la TH sur les résidences principales reposera sur 2 éléments :

↳ le transfert aux communes, dès 2021, de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Les exonérations et abattements des deux collectivités s'appliquent mais ne peuvent être modifiés pour l'exercice 2021 ;

↳ et la mise en place d'un mécanisme de coefficient correcteur qui neutralisera les effets de sur ou sous-compensations générés par ce transfert de fiscalité. Ce coefficient correcteur (CoCo) sera repris sur l'état 1259 (état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales) et se formalisera pour Vergèze par un prélèvement sur les avances de fiscalité locale.

Il est précisé que cette augmentation du taux de la taxe foncière communale n'aura d'incidence, ni sur le produit fiscal, ni sur les contribuables locaux qui devraient sensiblement avoir le même niveau d'imposition (sauf augmentation liée à d'autres considérations : construction d'une piscine, agrandissement etc).

Pour rappel ci-dessous les taux moyens communaux 2020 nationaux et départemental

	Taux moyens communaux 2020 nationaux	Taux moyens communaux 2020 départemental	Taux communal 2021
Taxe Foncier Bâti (Taux communal + taux départemental)	46,27%	48,86%	22,93+24,65 = 47,58 %
Taxe Foncier non bâti	49,79 %	70,34%	54,81 %

un produit fiscal prévisionnel d'environ de **3 039 000 euros** (rappel : 3 039 096 euros perçus en 2020) est inscrit au budget primitif

TAUX COMMUNAUX	
Taxe foncière sur le bâti :	47,58 %
Taxe foncière sur le non bâti :	54,81 %

D. Autres taxes encaissées sur le chapitre : les taxes de séjour, taxes sur l'électricité, taxes additionnelles sur les droits de mutation (lors de transactions immobilières), taxes sur publicité extérieure...

74 – Dotations et participations

BP 2020 = 171 800

BP 2021 = 171 000

Sur ce chapitre sont encaissées les recettes : la Dotation de Solidarité Rurale, les compensations de l'Etat sur les exonérations, le FCTVA sur le fonctionnement, la participation de l'Etat au fonctionnement de France Services (après labellisation de la MSAP) ...

75 – Produits de gestion courante

BP 2020 = 128 000

BP 2021 = 117 000

La commune est propriétaire de quelques bâtiments loués à des professionnels, commerces, administrations, et un petit nombre de logements loués à des agents, des professeurs des écoles.

Le produit global des locations est d'environ 95 000 €/an.

Sur ce chapitre sont également encaissés les droits d'entrées de spectacles produits par la Commune, les recettes des encarts publicitaires du bulletin municipal, la participation de la CCRVV au fonctionnement du local mis à disposition pour la cantine

76 - 77 – Produits financiers et exceptionnels

BP 2020 = 223 751,69

BP 2021 = 224 429,05

Sur le chapitre des produits financiers, la commune encaissera le fonds de soutien versé par l'Etat dans le cadre de l'accompagnement à la sortie des prêts toxiques pour un montant de 183 644 €.

042– Opérations d'ordre

BP 2020 = 60 700

BP 2021 = 61 500

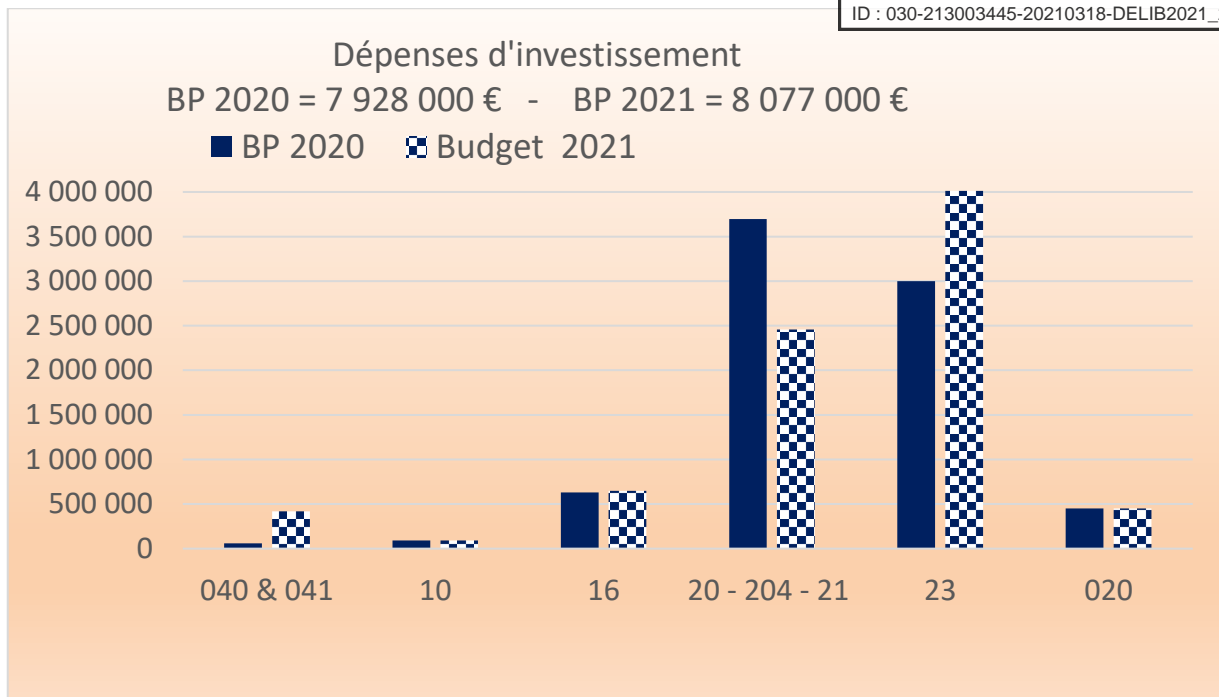
Ecritures d'ordre

- pour neutraliser les opérations de travaux réalisés en régie par les services de la commune sur la section de fonctionnement en vue de les transférer en section d'investissement
- pour amortir des subventions reçues à titre de la participation du SMEG30 pour notamment des travaux d'enfouissement d'éclairage public

*

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

	Dépenses d'investissement	BP 2020	Budget 2021
040 & 041	040 & 041 Opérations d'ordre et patrimoniales	60 700	418 500
10 & 13	taxe d'aménagement et reversement participation	90 000	90 000
16	16 emprunts et dettes	632 000	647 500
20 - 204 - 21	20 immobilisations incorporelles, 204 subventions d'équipements versées, 21 immobilisations corporelles	3 695 300	2 457 000
23	23 immobilisations en cours	3 000 000	4 014 000
020	020 dépenses imprévues	450 000	450 000
	Total des dépenses d'investissement	7 928 000	8 077 000

**041-Opérations matrimoniales****BP 2020 = 0****BP 2021 = 357 000****040 – Opérations d’ordre****BP 2020 = 60 700****BP 2021 = 61 500**

Ecritures d’ordre

- pour neutraliser les opérations de travaux réalisés en régie par les services de la commune sur la section de fonctionnement en vue de les transférer en section d’investissement
- pour amortir des subventions reçues à titre de la participation du SMEG30 pour notamment des travaux d’enfouissement d’éclairage public.

10 – taxe d’aménagement**BP 2020 = 90 000****BP 2021 = 90 000**

La commune reverse à la CCRVV la taxe d’aménagement liée à la Zone d’activités économiques communautaire de la Montée Rouge.

16 – Remboursement de la dette**BP 2020 = 632 000****BP 2021 = 647 500**

de la commune (partie capital)

Le chapitre retrace le paiement du capital des annuités d’emprunt.

20 / 21 /travaux**BP 2020 = 3 695 300****BP 2021 = 2 457 000****23 immobilisations en cours****BP 2020 = 3 000 000****BP 2021 = 4 014 000**

Articles retraçant les dépenses d’investissement programmées par la commune pour l’année 2021 et la finalisation des opérations engagées mais non achevées sur 2020.

A - Reprise des RAR (restes à réaliser)

Les RAR s’élèvent à

environ 473 000 €

pour permettre le paiement des opérations engagées en 2020 et notamment :

Travaux chemin de Nîmes/Mimosas/Victor Hugo	320 000 €
Extension de l’école maternelle / Salle Polyvalente	113 000 €
AMO pour l’accompagnement sur le Plan de revitalisation du centre-ville	3 000 €
Pose d’éclairage public – Caveau d’Héraclès	6 000 €
Et quelques Travaux de bâtiments (portes coupe-feu...), de petits aménagements de voirie ou fournitures diverses.	

B - Principaux projets inscrits au Programme d'investissements 2021 (crédits nouveaux)

↳ Etudes	160 000 €
Révision générale du PLU Etude sur le Plan de revitalisation du centre-ville Etudes sur les lacs et liaisons douces Etude de faisabilité sur les futurs équipements sportifs (Skate parc – Parcours de santé – stade d'honneur – piste d'athlétisme) Diagnostic des eaux pluviales	
↳ Travaux sur les bâtiments publics	84 000 €
Hôtel de ville 12 000 € - Police municipale 13 000 € - Les halles 10 000 € CSC 7 500 € - Vergèze espace 10000 € - CTM 9 000 € Cimetière (portail) 20 000 €, local rue neuve 2 500 €....	
↳ Travaux sur les écoles –	69 000 €
Alarme dans les écoles primaire et maternelle 7000 Reprise des sanitaires sur l'école primaire 11 000 Climatisation des classes et dortoirs de l'école maternelle Avec renforcement de la puissance électrique 40 000 € Achats de matériel et mobilier 11 000	
↳ Espaces et équipements sportifs	159 000 €
Gymnase 2 – mise en sécurité de la fosse de réception 15 000 € Gymnase 2 - AD'AP 30 000 € Enveloppe pour acheter du matériel 5000 € - Sécurisation et clôture des espaces sportifs 15 000 € Eclairage de terrains de tennis (priorité au terrain N°4) et du Terrain polyvalent (basket, hand...) 50 000 € Etanchéité de la casquette du bâtiment du boulodrome 3500 € Tondeuse pour l'entretien des pelouses sportives 40 000 €.	
↳ Travaux de voirie et d'éclairage public	627 000 €
Rue des Romarins/rue des oliviers : 275 000 € – Chemin de Boissières 67 000 €, les Abels 48 000 € Rue Canté Cigale 38 000 €– Chemin du Fes 19 000 € – Chemin des cabanes 118 000 € - Travaux d'éclairage pub.57 000 € Sécurité incendie 4 500 €- Une étude est en cours sur la rue de la Pompe à Vent pour aménager la voirie et tenir compte de la livraison des logements du Domaine d'Héraclès	
↳ Environnement - aménagement urbains -	97 000 €
Création d'un espace d'eau devant l'ancien hôtel de ville 45 000€ Mobilier urbain 17 000 € sucettes d'affichage 15 000€ Aires de Jeux les Micocouliers et Le Picheral 20 000 €	
↳ Une enveloppe pour réaliser des opérations de transaction immobilière sur terrain ou propriété bâti (rue du Fort)	45 000 €
↳ Outils informatiques : matériels & logiciels	27 000 €
↳ Matériel outillage des services techniques 10000 € (dont barrière taurine 10 000 + garde-corps arènes 3000)	25 000 €
↳ Mobilier	5 000 €

L'ensemble des travaux d'investissement s'élève 0
1 300 000 € à ajouter au montant de 473 000 € de restes à réaliser soit 1 773 000 €

020- Dépenses imprévues en investissement BP 2020 = 450 000 BP 2021 = 450 000

Cette prévision de dépenses au sein de la section d'investissement permettrait, si un besoin urgent se présentait, d'alimenter un compte sans réduire les dépenses des autres chapitres ou sans rechercher de nouvelles recettes.

*

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021

	Recettes d'investissement	BP 2020	Budget 2021
001	001 excédent n-1 reporté	2 570 937	2 740 693
021	virement de la section de fonctionnement	2 478 000	2 444 000
024	Produits des cessions d'immobilisations	30 000	40 000
040 & 041	040 & 041 opérations d'ordre et patrimoniales	730 000	1 112 000
10	10 dotations et fonds divers et réserves	479 989	510 945
1068	1068 excédent de fonctionnement capitalisé	1 150 000	1 000 000
13	13 subventions d'investissement	458 699	224 062
204-23-27	204 suventions d'équipement versées - 21 cession - 23 cautionnement - 27 autres immo financières	30 374	5 300
	Total des recettes d'investissement	7 928 000	8 077 000

